**Kanton Bern**
**Canton de Berne**

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO)

Sulgeneckstrasse 70
3005 Bern

# Processus Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée sans hébergement

2

**En cas de besoin présumé en matière d'offre spécialisée de l'école obligatoire, annonce au Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) par:**
**– le Service éducatif itinérant (SEI) / les parents***
**– la Direction d'école / les parents***
**– la ou le médecin / les parents***
avec rapports d'expertise, documents fournis par l'école (formulaire d'annonce / rapport de la maîtresse ou du maître de classe avec prise de position de la Direction d'école, rapport d'évaluation de l'ens. spéc.), rapports médicaux et autres rapports d'expertise (si disponibles).

* ou la représentante légale, le représentant légal

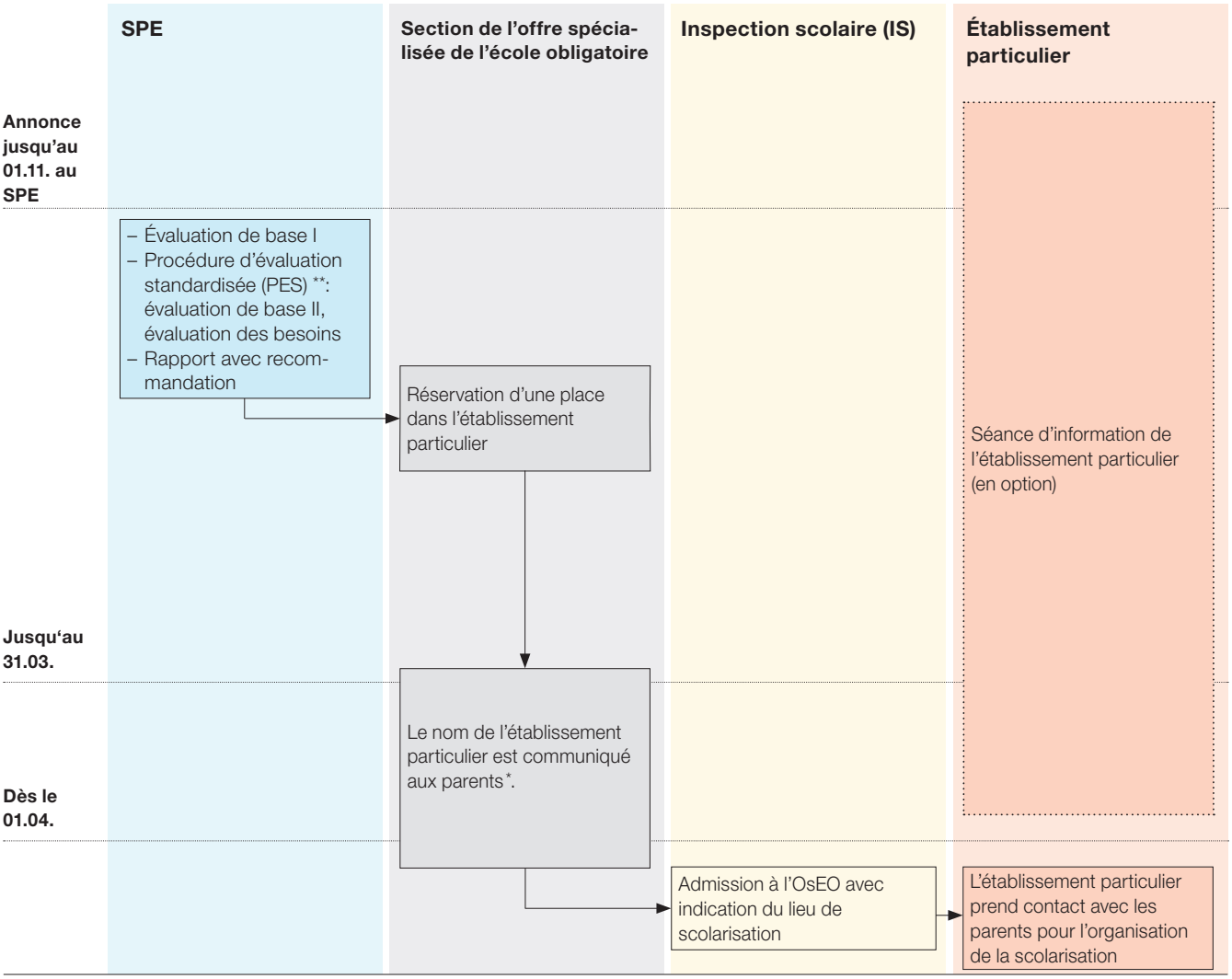


* ou la représentante légale, le représentant légal

** en accord avec les parents (ou la représentation légale) ou sur décision par voie de service